

La prévoyance des TNS enfin déductible !

Le gouvernement a fait voter, le 11 février dernier, une loi très importante pour la protection sociale des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, professions libérales). Entre autres mesures relatives à l'initiative et à l'entreprise individuelle, cette loi permet notamment aux contribuables exerçant une profession indépendante (non agricole) de déduire de leur bénéfice professionnel les cotisations relatives à leur protection sociale*. Autre point important de la loi du 11 février : le conjoint collaborateur se voit progressivement traité comme un travailleur à part entière.

Ces mesures sont applicables aux cotisations versées à compter du 13 février dernier et concerneront donc les revenus de 94. Alptis vous informera au fur et à mesure de la publication des décrets d'application. Cette loi représente un pas important qui conforte la démarche d'Alptis en faveur du traitement identique de tous les travailleurs, salariés ou indépendants. Ces derniers, dont les charges sont déjà bien lourdes, ont parfois tendance à remettre leur prévoyance au lendemain. Aujourd'hui, l'accès à une meilleure couverture des risques décès et incapacité de travail leur est enfin facilité.

* **Risques de maladie, décès, invalidité ainsi que la retraite complémentaire.**



Une commission qualité à l'Alptis

La qualité n'est pas une préoccupation nouvelle à l'Alptis. Pour preuve, un récent sondage auprès de nos adhérents montre que 94 % d'entre eux se disent spontanément satisfaits de ses services. Pour aller plus loin, le conseil d'administration a décidé de créer à ses côtés une "commission qualité", composée d'adhérents. A qui servira-t-elle ? A mieux connaître vos besoins et à améliorer nos services : information toujours plus claire, qualité de l'accueil, rapidité des procédures, réponses les mieux adaptées à votre situation.

INFORMATIONS

alptis

LETTRE D'INFORMATION
AUX ADHÉRENTS
DE L'ALPTIS

PARTENAIRE
DE VOTRE PATRIMOINE SANTE

n ° 1 9 - A v r i l 1 9 9 4

ALPTIS ET VOUS

EDITORIAL

LE POIDS DE LA PROTECTION SOCIALE

L'évolution de notre système de santé et de protection sociale est devenu l'un des principaux sujets de préoccupation de notre pays, et va peser largement sur les débats au moment des prochaines échéances politiques.

Les relations des organismes complémentaires - mutuelles, assurances complémentaires, associations ou institutions de prévoyance - avec leurs adhérents en sont profondément affectées : bien qu'elles résultent de conventions entièrement privées et volontaires, leurs garanties doivent en effet se calquer sur celles des régimes obligatoires.

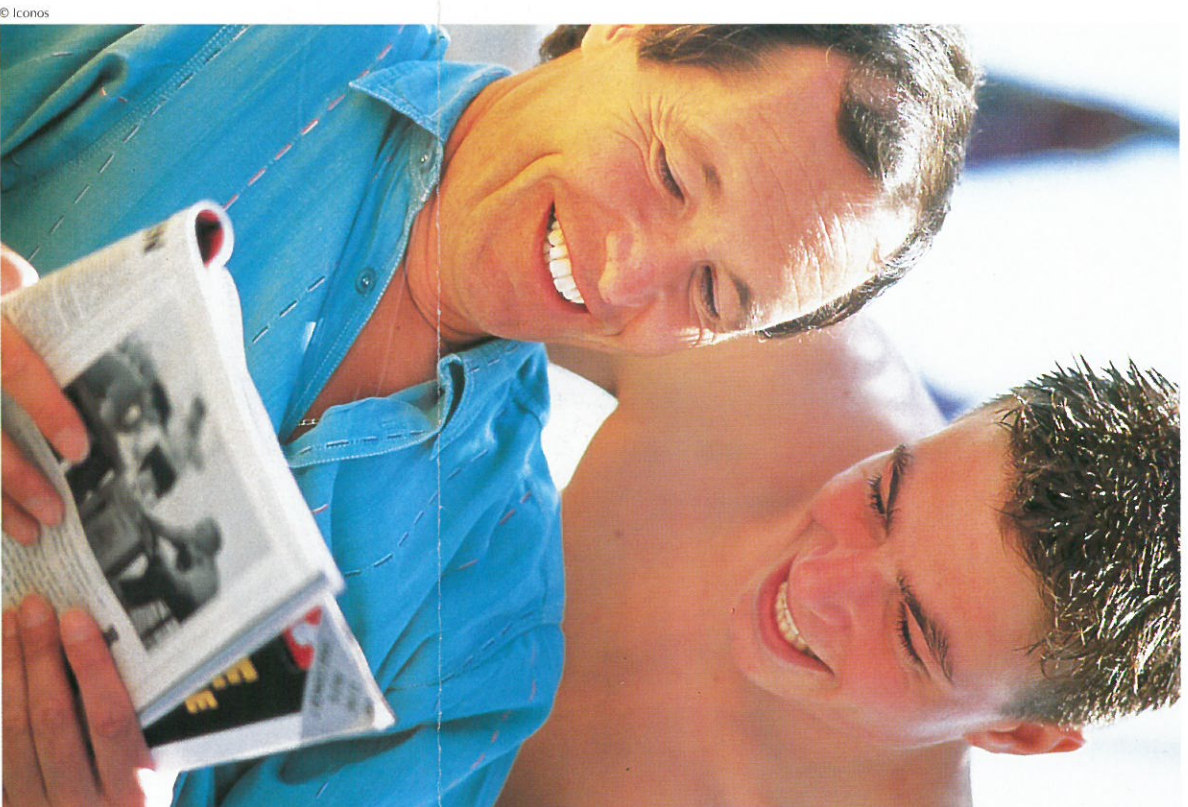
L'élévation de la qualité, de la diversité, mais aussi du prix des techniques médicales provoque en même temps de nouveaux comportements des patients, comme des professionnels de santé.

Enfin, le besoin toujours accru de sécurité n'entraîne pas toujours chez nos concitoyens les réflexes de prévoyance, de responsabilité et de solidarité indispensables au bon fonctionnement du système social.

En dépit des inerties, des intérêts, des tabous, la cruauté des déficits finira peut-être par précipiter les réformes nécessaires.

Dans ce contexte, notre association maintient ses objectifs : offrir à chacun les niveaux de garantie complémentaire correspondant le mieux à ses besoins et à ses possibilités ; proposer des modalités d'adhésion et de cotisation qui incitent à s'assurer dès la jeunesse, preuve tangible de responsabilité et de solidarité ; donner à tous, en toute transparence, les éléments nécessaires pour assurer sa sécurité en pleine connaissance de cause.

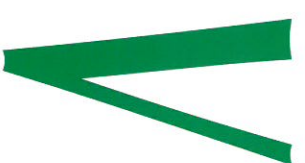
Allongement de la durée des études, précarité des premières années de la vie professionnelle... aujourd'hui, les parents soutiennent longtemps leurs enfants avant que ceux-ci ne prennent leur véritable indépendance. Pendant ces années de transition, que pouvons-nous faire pour eux ou leur conseiller en matière de prévoyance ?



© Iconos

Vos enfants ont grandi, mais votre souci reste le même : les protéger contre les aléas de leur santé et de la vôtre.

La prévoyance de nos enfants



Vous qui, depuis plusieurs années, êtes adhérents à Alptis, avez toujours eu votre famille pour préoccupation première. Aujourd'hui, vos enfants ont grandi. Mais votre souci reste le même : protéger les membres de votre famille contre les aléas de leur santé et la vôtre. Et dans toutes les situations possibles, y compris pour vos grands enfants qui deviennent, petit à petit, indépendants. En cas d'accident, vous risquez fort d'être, de toutes façons, mis à contribution !

Vos enfants deviennent étudiants : pourquoi pas Alptis ?

Pour les frais de santé, ils vont bénéficier du régime de la Sécurité sociale étudiante, mais ils auront besoin d'une complémentaire et d'une garantie en cas d'accident. Pour cela, les mutuelles étudiantes ne sont pas du tout obligatoires et il peut être plus simple pour vous de continuer à les maintenir sur votre dossier Alptis. Il existe aussi pour eux-mêmes des garanties Alptis "légères", tout à fait adaptées, comme par exemple la garantie médico étudiant et l'individue accident.

Les débuts dans la vie professionnelle : le moment de prendre des options sur l'avenir

L'accident est toujours, à ce moment là, le risque le plus inquiétant. Vos enfants peuvent trouver chez Alptis la garantie adaptée à leur situation professionnelle. Il est toujours intéressant de souscrire jeune à un régime de prévoyance : le régime PL, par exemple, souscrit à moins de trente ans, permet de bénéficier d'un abattement de 50% la première année et de 25%, la deuxième.

Salariés : pourquoi un contrat collectif ?

Vous êtes un salarié adhérent individuellement à Alptis. Il est possible de mettre en place au sein de votre entreprise un contrat collectif pour vous et vos collègues.



© Labat-Jerrican

Salarié d'une petite entreprise, vous avez dû trouver et négocier par vous-mêmes une assurance complémentaire, et ainsi vous avez adhéré à l'Alptis. Peut-être certains de vos collègues ont-ils le même besoin, sans bien savoir à qui

s'adresser. Pourquoi ne pas leur parler de l'Alptis ? Soit pour une adhésion individuelle, soit pour envisager un contrat collectif, possible à partir de cinq salariés.

Le groupe Alptis est là pour vous aider par l'intermédiaire de l'association de prévoyance complémentaire interprofessionnelle des salariés (Aprecis).

Cette association paritaire, administrée par des chefs d'entreprise et des salariés, a souscrit, auprès de différentes compagnies ou institutions de prévoyance des contrats collectifs aux meilleures conditions pour :

- La garantie complémentaire frais de santé avec des options diverses.

- La garantie d'un capital décès ou invalidité absolue et définitive.

- Le versement d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail.

- Le service d'une rente en cas d'invalidité.

- Le versement d'une rente éducation aux enfants de l'assuré décédé et le paiement d'une rente viagère à son conjoint.

Aprecis offre également la possibilité d'adhérer aux régimes de retraite et de prévoyance des cadres.

Avantages fiscaux : il est important de souligner que les cotisations versées en application d'un accord collectif pour un régime de prévoyance

complémentaire sont déductibles fiscalement, si l'adhésion revêt un caractère obligatoire et s'applique à la totalité du personnel de l'entreprise. Ces dispositions sont applicables à tous les contrats de groupe, qu'il s'agisse d'un groupe de salariés, d'un club sportif, d'un ordre professionnel ou d'une association.

N'hésitez pas à nous consulter pour une étude personnalisée ; vous pouvez aussi consulter votre conseiller en assurance.

➔ **Suite de la page 1**

La prévoyance de nos enfants

Vos enfants fondent un foyer : la santé, c'est important

Ils vont penser à assurer leur voiture, leur habitation, mais leur santé ? Cela peut ne pas leur paraître primordial. Vous pouvez les convaincre du contraire. L'étendue du choix des garanties proposées par Alptis leur permettra de faire évoluer, selon leurs besoins, la couverture de leurs risques. Et, pour leur troisième enfant, ils pourront bénéficier de la gratuité de cotisation !

Et si vos enfants ne se suffisent pas encore à eux-mêmes...

Rien ne vous empêche de continuer à les garantir sur votre propre dossier tant qu'ils résident au domicile familial ou s'ils sont étudiants. Dans ces conditions, vous pouvez sans problèmes régler les cotisations de vos enfants.

Pour votre famille, en cas de décès, des rentes Education et Conjoint

Les salariés dans le cadre de leur entreprise, bénéficient souvent de ce type de garantie. Avez-vous bien vérifié que vous aussi en disposez ? Pour un chef de famille ayant des enfants à élever, il n'est pas possible d'en faire l'impasse ! En cas de décès (avant 65 ans) du souscripteur, une rente viagère est servie au conjoint survivant, accompagnée d'une rente éducation au bénéfice des enfants afin de leur permettre de poursuivre leurs études.

Pour démarrer dans la vie avec Alptis

Que vos enfants soient lycéens, étudiants, salariés isolés ou indépendants, les situations les plus variées peuvent se présenter. Pour les jeunes qui démarrent dans la vie, Alptis propose :

- En maladie, des garanties pour les seuls "coups durs".
- En cas d'accident, même dans le cadre sportif, une garantie Individuele Accident.
- En prévoyance, des garanties simples qui prennent en charge l'arrêt de travail (Régime Economique).

QUOI DE NEUF DANS LE PAYSAGE DE LA PROTECTION SOCIALE ?

Les dépenses de santé ont atteint, en France, 10,4 % des richesses produites en 1992 et pourraient bientôt flirter avec les 1 %, soit beaucoup plus que nos principaux voisins...

© Ph. Chagnon



Serions-nous plus souvent malades ou beaucoup mieux soignés qu'eux ? Non. Et pourtant, nous battons en la matière les records européens, et notre système de santé patine sur fond de débat politico-économique.

Une première : la nouvelle convention médicale

Le plan Veil, mis en place en août dernier, visait à économiser 32,2 milliards de francs d'ici la fin de l'année. Mais, malgré la baisse de cinq points des taux de remboursement et la hausse de la CSG, l'assurance maladie devrait accuser un déficit de 29 milliards de francs en 1994, après un total de 26 milliards en 1993. Concrètement, quelle est donc la moisson de ce dernier semestre ?

Les résultats aujourd'hui les plus tangibles découlent des accords signés avec les médecins, les autres professions de santé, ou l'industrie pharmaceutique. Parallèlement, le débat se poursuit sur le nombre de lits d'hôpitaux, la libre consultation des spécialistes, la cotisation des retraités, le lifting du système paritaire, etc.

Rehabiliter la prévention

Avaler un maximum de drogues ne signifie pas améliorer sa santé : les soins curatifs augmentent, mais pas l'état global de la santé publique en France. Pourquoi ne pas prévenir pour mieux guérir, c'est-à-dire investir dans une réelle politique de prévention, mise en sommeil depuis de nombreuses années ?

ACTUALITÉS

APRÈS LE PLAN VEIL

En septembre dernier, les principaux syndicats médicaux signalent la convention médicale. Pour la première fois, le corps médical reconnaît sa responsabilité économique.

La convention médicale signée en septembre dernier introduit trois nouveautés. D'une part et pour la première fois en France, le corps médical reconnaît sa responsabilité économique : à moyen terme, si le système fait faillite, les médecins ne seront plus payés. D'autre part, le texte introduit la notion de dossier médical, ainsi que le principe des «références opposables».

Dossier médical : c'est pour demain

Propriété du patient et couvert par le secret professionnel, le dossier médical sera tenu par les médecins généralistes qui enregistreront chaque visite ou analyse. De son côté, le malade présentera son dossier à tout médecin qu'il consultera. Cela devrait permettre d'éviter les prescriptions et analyses faisant double emploi, mais aussi, soyons clairs, de lutter contre le «nomadisme médical», qui consiste à consulter plusieurs médecins pour un problème identique.

Une révolution néanmoins tempérée. Dans un premier temps, en effet, seuls les patients remboursés à 100 % et les personnes âgées présentant deux pathologies sont concernés. L'idée ? Ebaucher une coordination des soins, modifier les rapports entre les patients, les prescripteurs de soins et les organismes d'assurance maladie.

De plus, la convention prévoit la maîtrise médicalisée à travers les "références opposables" : une vingtaine de pratiques médicales ont été codifiées, les médecins qui s'en écarteront trop fréquemment seront sanctionnés financièrement.

Enfin, selon l'accord cadre signé en janvier dernier avec l'industrie pharmaceutique, les laboratoires s'engagent dorénavant à respecter chaque année un certain chiffre d'affaires et à diminuer leurs budgets publicitaires.

40 ans d'habitudes...

Reste que le débat va toujours bon train : ces mesures techniques ne suffiront pas à enrayer la dérive inhérente au système. A la base des réflexions : la capacité des instances et des professionnels concernés à remettre en cause 40 ans d'habitudes.

Remise en cause dont les assurés ne sont pas exclus. Bien au contraire. Car tant que les dépenses de santé plomberont ses comptes, la Sécurité

Rémunération des médecins : l'exemple allemand

En France, les médecins sont payés à l'acte. En Allemagne, ils sont rémunérés par les unions de médecins conventionnés, au prorata du nombre de patients reçus dans l'année, quel que soit le nombre de fois où ils voient chaque malade. De son côté, un patient allemand est inscrit sur la liste d'un seul médecin. Avantage : le médecin n'est pas enclin à prescrire outre mesure. Inconvénient : le manque de souplesse et de liberté pour les malades.

Sociale ne pourra que se désengager de plus en plus. Et si, pour maintenir le niveau de remboursement, ce désengagement se reporte systématiquement sur les régimes complémentaires, leur coût va devenir prohibitif.

Ainsi, la solution passe à l'évidence par une responsabilisation des Français et une utilisation à bon escient du système.

Spécialistes et généralistes...

Faut-il conserver la liberté de consulter directement un spécialiste aux frais de l'assurance-maladie, ou est-ce au généraliste de décider ? Le débat est lancé avec, en toile de fond, la liberté du consommateur et la notion de com-

pétences. S'ajoute un critère économique. Consulter un spécialiste revient en effet d'autant plus cher qu'une nouvelle augmentation de cinq francs (consultation au cabinet), est prévue pour début juillet.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LA PAROLE AUX ADHÉRENTS

Dialogue et participation ont été les maîtres mots de l'assemblée générale de cet automne à Marseille.



Parmi les ateliers, celui consacré à la prise de parole devant un groupe a connu un franc succès.

Près de 450 personnes, adhérents, membres des comités consultatifs, administrateurs et salariés d'Alptis, avaient répondu présent pour l'édition 1993.

Dans un contexte de crise du système de protection sociale, la vie associative qui fait l'originalité d'Alptis depuis sa création, prend tout son sens. Comprendre et faire comprendre les enjeux actuels, et pour cela mettre l'accent sur l'information et le débat, est une vocation affirmée d'Alptis.

L'autre vocation, c'est bien entendu d'organiser notre protection complémentaire de la façon la plus efficace.

Efficacité qui vient du dialogue entretenu entre les adhérents d'Alptis et les professionnels salariés d'Alptis Gestion.

Car vos suggestions sont écoutées. Quels sont les souhaits qui ont été exprimés lors du grand débat et des ateliers 93 ? Une information plus régulière et plus ciblée sur les garanties ; l'augmentation de la gamme des garanties — avec des produits de base —, ou des possibilités d'adhésion (pas de formalité médicale).

Ainsi, parmi les suggestions qui ont déjà eu une suite, on peut citer l'abaissement de l'âge à l'adhésion

pour la garantie perte d'autonomie ; la création de garanties complémentaires plus modérées face au désengagement de la Sécurité sociale ; ou la création de la commission qualité.

Participez vous-même à la vie de l'association : Alptis vous donne rendez-vous à Bordeaux en 94. Vous recevrez votre convocation dans le prochain numéro d'*Infos-Alptis* qui paraît en septembre.

Le conseil d'administration d'Alptis

A l'issue du vote de l'assemblée générale, le conseil d'administration a été en partie renouvelé. Voici sa nouvelle composition :

Jean-Paul Alary, Castres, imprimeur.
Gérard Bertrand, Nice, prothésiste dentaire.
Loïc Bertrou, Carcassonne, médecin.
Bernard Bonnin, Tours, expert-comptable.
Guy Broermann, Fubregues, menuisier.
André Chalon, Lyon, expert-comptable retraité.
Henri Chavot, Saint-Étienne, masseur kinésithérapeute.
Jean-François Chevalier, Chamoniix, architecte.
Bernard

Chuzeville, Lyon, opticien.
Jean-François Clement, Lyon, avocat.
Georges Couderc, Lyon, géomètre expert.
Bernard Crouzoulon, Ste Foy Les Lyon, expert comptable.
Francis Dupont, Faches Thumesnil, avocat.
Alain Genieuc, Brest, administrateur judiciaire.
Patrice Giroud, Grenoble, avocat.
Nicole Godmer, Grenoble, médecin.
Nicole Goudard, Villeur-

banne, expert-comptable.
Henri Guillermin, Villeurbanne, chirurgien dentiste.
Marthe Lays, Lyon, retraitée.
Pierre Le Landais, Lyon, directeur retraité Alptis.
Hélène Leiser, Bazas, sans profession.
Michel Magnan, Marseille, médecin.
Denise Mereaud-Brossard, Jonage, pharmacien.
Michel Valet, Champplitte, vétérinaire.
Georges Vuillon, Lyon, agent immobilier.

ALPTIS ET VOUS

METTEZ UN TURBO DANS VOS DÉCOMPTES

2500 décomptes par jour ! C'est le chiffre moyen de demandes de remboursement gérées quotidiennement par votre association. Comment faire pour accélérer vos remboursements, et faciliter le travail administratif ?

- Adressez-nous les originaux de vos décomptes de Sécurité sociale, et non pas des photocopies.
- Ne stockez pas vos décomptes : vous pouvez nous les adresser au fur et à mesure. Cela allège le travail des services administratifs ?

ou lors

vices administratifs d'Alptis... et votre trésorerie ne s'en porte que mieux !

- Mentionnez votre (ou vos) numéro(s) d'adhérent. Pour cela, joignez à chaque envoi le papillon détachable qui accompagne vos remboursements Alptis.
- Informez-nous de vos changements d'adresse ou de régime de base.
- Pour vos remboursements d'optique, il est inutile (sauf pour des lentilles) de nous adresser la facture de l'opticien, ainsi que les devis ou ordonnances médicales. Le décompte du régime de base est suffisant.

Ceci ne concerne pas les adhérents non assujettis à un régime de base ("plein tarif" ou expatriés). Si vous êtes dans ce cas, adressez-nous les notes d'honoraires et les reçus originaux, sans oublier les prescriptions médicales et une traduction en français si nécessaire.

Assemblée générale 1994 : Bordeaux plébiscité

Après Montpellier en 1991, Paris en 1992 et Marseille en 1993, c'est Bordeaux qui accueillera le cru 1994 de l'assemblée générale de l'Alptis les 8 et 9 octobre prochains.

En réunissant ce congrès chaque année dans une ville différente, le conseil d'administration souhaite se rapprocher des membres de l'association afin que chacun puisse faire part de son avis et de ses idées sur la

marche de l'Alptis.

Tous les adhérents recevront une invitation début septembre. D'ores et déjà, ils peuvent se joindre au comité consultatif de leur région pour préparer cette assemblée.

Pour avoir les coordonnées du comité consultatif de votre département, adressez-vous au secrétariat comités consultatifs, 33 cours Albert Thomas, 69445 Lyon Cedex 03.



A l'Alptis, les assurés ont des idées

50 de nos comités consultatifs départementaux étaient représentés à l'Assemblée générale de Marseille. Et 15 d'entre eux sont spécialement intervenus dans la préparation des ateliers de travail, ou du "grand débat" sur l'actualité santé et prévoyance dans notre pays.

Les sujets en étaient aussi divers que l'assurance de l'aléa thérapeutique, les abus de dépenses en matière de santé,

les incitations à la prévoyance pour les artisans et commerçants, le financement de notre protection sociale.

Ces communications avaient été préparées au sein des comités consultatifs : dans chaque département, ils permettent à tout adhérent qui le souhaite de donner directement son avis sur les assurances et les services Alptis, et sur l'actualité de la protection santé et prévoyance.

COMITÉS CONSULTATIFS LOCAUX

PORTES OUVERTES SUR L'ALPTIS

La complémentaire santé et la prévoyance : un domaine essentiel, où il est souvent difficile de se retrouver. Comment s'y prend l'Alptis pour aider ses adhérents dans ce dédale ?

Informez, expliquer, c'est l'un des principaux sujets abordés au cours des réunions portes ouvertes récemment organisées pour les adhérents des Côtes d'Armor, du Morbihan, de la Somme, du Haut-Rhin, des Hauts-de-Seine et de Saône-et-Loire. Sous l'égide du comité consultatif des adhérents Alptis du département, elles ont permis de répondre en direct aux questions que se posent les membres de notre association. D'autres réunions vont se tenir en avril et mai :

- Le 14 avril à Bourg-en-Bresse (Ain) : conférence-débat sur "l'histoire de l'arthrose".
- Le 25 avril à Perpignan (Pyrénées-Orientales) : portes ouvertes sur l'évolution de l'assurance maladie et de la prévoyance, sur l'arrêt de travail et l'invalidité et sur le rôle des comités consultatifs.
- Le 26 avril à Nîmes (Gard) : portes ouvertes sur le même thème que ci-dessus.
- Le 6 mai à Marseille (Bouches-du-Rhône) : conférence sur la bio-éthique.

Les adhérents de ces départements recevront une invitation personnelle pour participer à ces manifestations.

Plusieurs milliers de demandes : Livret de l'adhérent, compléments de garanties...

L'appel de cotisation du mois de janvier a été l'occasion de proposer à tous les adhérents de se pencher de nouveau sur la qualité de leur "couverture" santé. Grâce au coupon joint, plusieurs milliers d'entre vous ont pu nous demander documentations ou conseils.

Le Livret de l'adhérent a dû être réédité pour faire face à une deman-

de massive. Les dossiers des adhérents ont été "épiluchés" un à un pour apporter le meilleur conseil. Les demandes d'information de ceux qui ont adhéré grâce au conseil d'un professionnel de l'assurance, ont été systématiquement repérées à celui-ci.

Toutes nos excuses à ceux qui ont parfois attendu notre réponse : la rançon du succès...

alptis

69445 LYON CEDEX 03
33 COURS ALBERT THOMAS
69003 LYON
TELEPHONE : 72 36 16 16

0006426.94 CG
000611.94
ADHÉRENT-ENFANT

Donner le n° :
N° adhérent :
N° enfant :
Régime à venir :
Veuillez trouver ci-dessous le décompte de vos prestations maladie.

NBSE	PREST. MED.	BASE UNIFORME	RÉGIME ASSURANT	RÉGIME ASSURANT
1.00	29.40	0.00	10.34	19.24
1.00	261.38	0.94	143.72	97.14
1.00	262.38	15.30	15.95	17.40
1.00	262.38	26.30	26.30	30.00

POUR BIEN ENTRER DANS LA RETRAITE

Vous allez prendre votre retraite dans quelques mois et vous souhaitez savoir quelles seront les formalités à accomplir vis à vis d'Alpitis et des différents organismes dont vous avez pu relever durant votre carrière.



La retraite, c'est le moment de faire le point sur vos garanties Alpitis.

© Icons

- Pour les cadres :

Les cadres s'adressent à l'ARRCO (cotisations sur la tranche 1 des salariés) et à l'Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC) :

4, rue Leroux - 75116 Paris
Tél. : (1) 44 17 51 00.

Pour ce second organisme : cotisation sur les tranches 2 et 3.

Le nom de votre dernière institution AGIRC figure sur votre dernière situation de points adressée chaque année.

Commerçants

Caisse nationale de l'organisation autonome d'assurance vieillesse de l'industrie et du commerce (ORCANIC) :

9, rue Jadin - BP 776
75832 Paris Cedex 17
Tél. : (1) 40 53 43 00.

Elle est divisée en caisses interprofessionnelles régionales et en caisses professionnelles nationales et régionales.

Artisans

Caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale (CANCANA) :

28, Bd de Grenelle
75737 Paris Cedex 15
Tél. : (1) 44 37 51 00.

Elle est divisée en caisses interprofessionnelles, par départements, et en caisses professionnelles nationales.

Exploitants et salariés agricoles

- Il existe un organisme national, l'Union centrale des caisses de mutualité agricole (UCCMA) :
- 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris
Tél. : (1) 44 56 77 77,
- subdivisé en caisses départementales de mutualité sociale agricole.
- Et des caisses de retraites complémentaires des salariés agricoles (cadres et non cadres), six au total dont le siège se trouve dans la région parisienne.

Professions libérales

Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales : 102, rue de Miromesnil
75008 Paris
Tél. : (1) 44 95 01 50.

- Il existe des sections professionnelles (agents généraux d'assurance, architectes, artistes, chirurgiens dentistes, experts comptables, géomètres et experts agricoles, infirmiers-kinésithérapeutes, médecins, notaires, officiers ministériels, pharmaciens, sages-femmes, vétérinaires).
- Et une institution spécifique : la Caisse nationale des barreaux français.

Le vademecum du futur retraité

Pour vous aider dans votre préparation à la retraite (calculer aujourd'hui le montant de votre retraite, savoir à quel régime vous êtes soumis, quelles sont les conditions d'attribution, etc), nous vous conseillons la lecture du *Guide Marabout de la retraite*, d'Yves George.

Et l'Alpitis ?

Pouvez-vous conserver l'ensemble de vos garanties actuelles ?

C'est vrai dans tous les cas pour votre garantie médico-chirurgicale, mais pas nécessairement pour votre garantie décès ou d'incapacité de travail. Contactez-nous pour le savoir.

Avez-vous vérifié l'étendue de vos garanties ?

C'est le moment de revoir vos garanties, notamment, celles prévues en cas d'hospitalisation, de perte d'autonomie, voire de décès. Dans tous les cas, il est opportun de faire le point et de nous contacter pour adapter vos garanties à votre future situation.

Alpitis à l'ère de la télétransmission

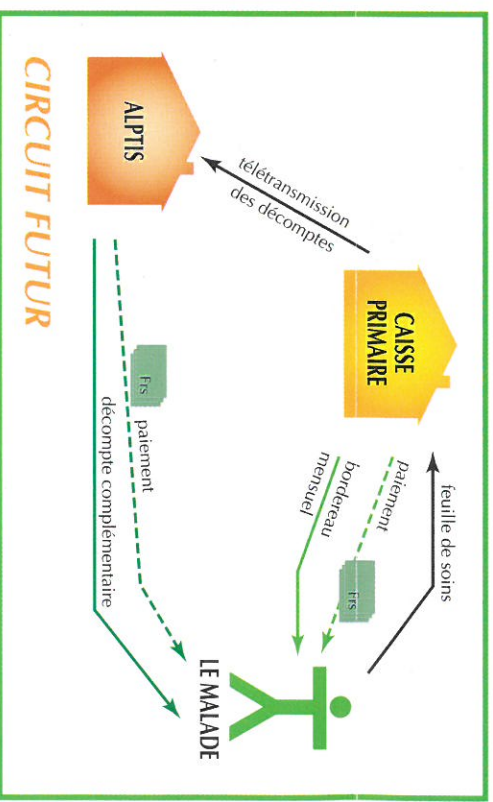
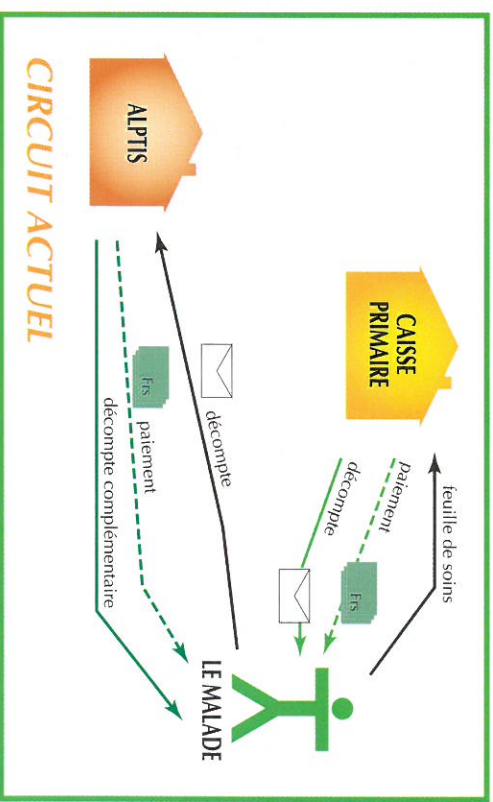
Le paiement de vos prestations complémentaires maladie versé rapidement, sans que vous ayez à vous occuper ? C'est comme si c'était fait ! C'est peut-être même déjà une réalité pour certains d'entre vous car, côté informatique, tout est prêt et Alpitis est en train de passer des conventions avec les Caisses primaires d'assurance maladie de salariés (CPAM). Un accord identique fonctionne depuis plusieurs années avec les travailleurs non salariés immatriculés à la RAM.

Comment ça marche ? Actuellement, les CPAM adressent à leurs assurés des "décomptes papier" que ceux-ci nous renvoient pour demander leur remboursement complémentaire.

Dans le nouveau système, les assurés reçoivent toujours leurs avis, mais, le jour où le décompte est calculé, un double informatique est "télétransmis" par la CPAM à l'organisme complémentaire. Celui-ci n'a plus qu'à adresser le paiement à son adhérent, sans que ce dernier ait eu à intervenir.

Premières CPAM à travailler avec Alpitis : l'Ain, l'Allier, le Cantal, la Loire, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme et la Haute-Savoie. Sont également en préparation, des accords avec les caisses d'autres départements.

Un courrier personnel vous avisera dès que ce service pourra vous être proposé.



L'assuré n'a plus qu'un seul envoi à faire à la Sécurité sociale : sa *feuille de maladie*. Il aura alors automatiquement le remboursement du régime obligatoire et du régime complémentaire.

VOTRE COURRIER



DU BON USAGE DE L'ASSURANCE SANTÉ ET PRÉVOYANCE

"(...) Etant donné qu'en treize ans de cotisations indemnités journalières, je n'ai eu qu'un arrêt maladie (...), je considère que c'est une assurance qui ne me sert à rien. (...)"

Ils sont loin d'être majoritaires mais ils sont encore relativement nombreux - le courrier reçu par Alpitis en témoigne -, les adhérents qui, comme les deux personnes dont nous publions la lettre, souhaitent en toute conscience amortir leurs cotisations. Certes, ils en veulent pour leur argent. Mais c'est un consensus : la complémentaire en santé ou en prévoyance est une assurance contre un risque aléatoire, pas un droit à consommer. Qui aurait l'idée, si ce n'est à des fins malhonnêtes, de jeter sa voiture contre un arbre pour rentabiliser son



ALPITIS
33, cours Albert Thomas
69445 Lyon cedex 03
Tél. 72 36 16 16 - Fax : 72 36 16 99

Directeur de publication :
Georges Coudert

Comité de rédaction :
Eric Blanchot, Bruno Chaigne,
Jean Patrick Chamailhard,
Christine Dumollard,
Patrick Sinou, Michèle Vuillen.

Réalisation :
Longueur d'Onde
Dépôt légal en cours

Pour en savoir plus

Vous avez besoin d'information sur votre garantie complémentaire Alpitis ? Adressez-vous au bureau Alpitis le plus proche, ou au service Renseignements adhérents à Lyon, ou laissez-nous un message sur minitel 3615 Alpitis.

- Alpitis - Beaune**
39 rue de Lorraine, 21200 Beaune
Tél. : 80 22 82 56 - Fax : 80 24 71 45
- Alpitis - Marseille**
38 Bd Périer
13417 Marseille Cedex 08
Tél. : 91 53 26 00 - Fax : 91 81 13 34
- Alpitis - Paris**
106 rue d'Amsterdam, 75009 Paris
Tél. : 44 53 46 60 - Fax : 40 16 45 16
- Alpitis - Bordeaux**
139 Bd Président Wilson
33200 Bordeaux
Tél. : 56 02 27 57 - Fax : 56 02 34 64
- Service Renseignements adhérents :**
33 cours Albert Thomas,
69003 Lyon
Tél. : 72 36 16 16 - Fax : 72 36 16 99



"Après presque 20 ans d'adhésion à votre association, je vous annonce par la présente ma volonté de mettre fin à ce contrat (...). En effet,

mon bilan personnel 1992, fait apparaître un solde négatif important entre les cotisations et les remboursements. (...) "